



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2011

La séance est ouverte à 18h.30, par M. Jean-Pierre GAILLARD, président.

Présents : Monsieur René JEMMELY, maire.
Monsieur Didier FLECK, adjoint.
Monsieur Eric GARDI, adjoint.

Mesdames Françoise CERUTTI, Claire-Lise HALDEMANN, Céline MARECHAL et Gloria ROSENBERG, Messieurs Luca BONAITI, Marc BRÜDERLIN, Thierry BUBLOZ, Christian ETIENNE, Jean-Pierre GAILLARD, Olivier GOY, Philippe ISELI, Olivier JUNGO et Claude-André MEYER, conseillères et conseillers municipaux.

Ordre du jour

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2011 ;
- 2) Communications du bureau du Conseil municipal ;
- 3) Communications de l'Exécutif ;
- 4) Projet de délibération : ouverture d'un crédit d'investissement brut de Fr. 561'021,85 destiné aux travaux de sécurité routière ;
- 5) Projet de délibération : ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2011 de Fr. 137'021,85 pour procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif aux travaux de sécurité routière et de modération de trafic ;
- 6) Projet de délibération : ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2011 de Fr. 29'000,-- pour l'achat d'un chariot élévateur ;
- 7) 2^{ème} lecture et approbation du budget pour l'exercice 2012 ;
- 8) Fixation de la taxe professionnelle pour 2012 ;
- 9) Décisions de l'Association des communes genevoises sujettes à opposition :
 - Octroi par le Fonds intercommunal d'un montant de Fr. 500'000,-- au Musée international de la Croix Rouge ;
 - Contributions demandées aux communes pour le financement du budget 2012 de l'ACG.
- 10) Propositions de motions et résolutions ;
- 11) Rapports des commissions ;
- 12) Fixation des dates des prochaines commissions ;
- 13) Questions et divers.

Décisions prises durant la séance du Conseil municipal

- Emolument pour l'obtention de l'extrait du casier judiciaire pour les membres de la commission de taxation est pris en charge par la commune.
- Tous les documents en rapport avec la fonction de conseillers seront envoyés sur la boîte e-mail @avusy.ch.

- Les conseilles sont d'accord que leur e-mail de conseiller figure sur le site Internet de la commune.
- Le mandat est donné à la commission environnement de réfléchir sur la production et la consommation de l'énergie solaire les bâtiments communaux, ce mandat sera ensuite poursuivi par la commission des finances pour savoir si l'équipement en énergie solaire est faisable.
- Le mandat est donné à la commission sociale et scolaire de se pencher sur la problématique du bus scolaire. Délai mai 2012.
- Délibération pour l'ouverture d'un crédit brut de Fr. 561'021,85 destiné aux travaux de sécurité routière : 8 pour / 1 contre / 2 abstentions.
- Délibération pour l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2011 de Fr. 137'021,85 pour procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif aux travaux de sécurité routière et de modération de trafic : 7 pour / 2 contre / 3 abstentions.
- Délibération pour l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2011 de Fr. 29'000,-- pour l'achat d'un chariot élévateur : unanimité.
- Budget 2012 : 11 pour / 1 contre.
- Fixation de la taxe professionnelle : unanimité.
- Décisions de l'ACG : les conseillers n'ont aucune objection pour les deux sujets.

1. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2011**

M. GOY, page 7 : il aurait souhaité que l'on mentionne le nom de la personne qui a demandé que le vote soit nominatif, en l'occurrence M. ETIENNE.

Mme HALDEMANN, page 10 : il s'agit du festival des **voix** 2013.

M. BUBLOZ, page 4 : Entretien extérieur – Des économies **peuvent être** réalisables.

Page 6, 2^{ème} paragraphe : **pour** s'opposer

6^{ème} paragraphe : **Or**, nous nous, **que ces montants** n'ont pas bougé.

Les conseillers n'ayant plus de remarques à formuler, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

2. **Communications du bureau du Conseil municipal**

Pas de communications.

3. **Communications de l'Exécutif**

3.1 **Bureau de vote 2012**

M. JEMMELY informe qu'il manque encore un président et un suppléant du président. Il pense que les conseillers pourraient s'investir.

Personnellement, M. GOY avait imaginé que les conseillers ne seraient pas concernés, car ils oeuvrent déjà pour la commune, par contre, les habitants pourraient s'investir.

M. le Maire transmet le nom des personnes qui ont été contactées.

M. FLECK précise qu'il y a 6 votations de prévues l'année prochaine et pour soulager la charge, nous pourrions tout à fait imaginer une alternance entre le président et son suppléant.

M. GARDI : le but est de montrer que tout le monde y met du sien. Nous pourrions prévoir un article dans un prochain bulletin.

M. FLECK attire l'attention sur le choix des personnes, car il y a quand même des responsabilités.

M. MEYER pense que nous pourrions faire appel aux personnes qui sont dans des sociétés communales, car la commune verse des subventions à celles-ci et elles pourraient nous donner une contrepartie en assumant les bureaux de vote.

M. JUNGO trouve que la proposition de M. FLECK d'alterner est bonne.

C'est pourquoi Mme CERUTTI souligne l'importance de trouver un bon tandem.

M. GARDI : il s'agit de l'image de la commune.

Les conseillers n'ayant plus rien à rajouter, Mme CERUTTI se propose pour assumer la tâche de présidente du bureau de vote et M. FLECK se propose pour la suppléer.

Avec nos remerciements.

3.2 Conciergerie CCA

Suite à diverses réclamations, Mamadou a été remplacé depuis ce lundi. M. JEMMELY tient à préciser qu'il n'a pas été licencié, mais déplacé.

3.3 Bâtiments de Sézegnin

Fin des travaux prévu le 30.11.11 (excepté la place centrale).

Déménagement le 07.12.11. Réouverture des bureaux le 12.12.11.

3.4 Taxe professionnelle communale – commission de taxation du Conseil municipal

M. GANGLOFF : l'Etat demande que les conseillers qui font partie de cette commission, lui fassent parvenir un bref CV, avec leur extrait de casier judiciaire.

Ces documents sont à transmettre au secrétariat d'ici au 31.12.2011.

L'émolument pour la demande d'extrait du casier judiciaire sera pris en charge par la Mairie.

3.5 E-mail des conseillers

M. JEMMELY demande si les conseillers sont tous prêts ? Si non, MM. JUNGO ou GANGLOFF se tiennent à leur disposition.

Il est décidé qu'à partir du 1^{er} décembre 2011, tous les documents qui émanent de la mairie seront envoyés sur les boîtes @avusy.ch.

Les conseillers ont leur photo sur le site de la commune. La question est de savoir maintenant s'ils désirent que leur e-mail de conseiller y figure ?

M. BUBLOZ n'est pas certain que ce soit une bonne idée.

M. GANGLOFF pose cette question pour la simple raison que cela se fait dans d'autres communes.

M. GOY pense qu'il s'agit d'une question de proximité. Il faut par contre porter une attention particulière pour éviter les spams et écrire « at » plutôt que « @ ».

Les conseillers sont d'accord pour que leur e-mail « Avusy » soit mentionné sur le site de la commune.

3.6 Sécurité routière douane de Sézegnin + sortie du village direction Laconnex

Les travaux ont commencé. 50 % des coûts de ceux-ci sont budgétés sur 2011.

3.7 Sablère du Cannelet SA – site de Champlong

La fin des travaux de remise en état est prévue pour cette année encore.

Le centre horticole de Lullier a été contacté et il pourrait nous fournir des arbres.

3.8 Panneaux solaires sur le toit de la voirie

L'Exécutif aimerait mandater la commission environnement pour étudier les différents projets et possibilités qui s'offrent à nous (producteur/revendeur ou juste utilisateur, par ex.).

Il faut également définir si la commune peut s'engager dans un tel projet financièrement.

Il est décidé de d'abord mandater la commission environnement, puis la commission finances.

M. GOY précise que la deuxième partie de la réflexion va dans le sens de la proposition de la commission, soit l'énergie vitale jaune. Il est clair que cette énergie a un certain coût.

M. ETIENNE trouve que c'est une très bonne idée.

M. GOY propose de mixer les deux commissions concernées par ce mandat.

M. ETIENNE n'est pas de cet avis. Mieux vaut départager les mandats des commissions, car la commission des finances doit également gérer les investissements futurs de la commune.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, M. GAILLARD demande s'ils sont d'accord de mandater la commission environnement afin qu'elle réfléchisse sur la production et la consommation de l'énergie solaire ?

Oui à l'unanimité.

3.9 Bus scolaire

Pour clarifier une nouvelle fois la situation, le bus scolaire est propriété de la commune. Il est mis à la disposition de l'école et aussi de l'association des parents qui gèrent le ramassage scolaire.

A partir de 2013, il ne sera plus possible de le conduire avec un permis « ordinaire ».

Comment faire pour pouvoir garder ce service mis à la disposition de nos écoles et nos enfants ? Sans compter qu'il faudra remplacer le bus qui arrive en fin de vie.

C'est pour ces raisons que l'Exécutif propose de confier le mandat à la commission sociale d'étudier la problématique du bus scolaire, avec comme délai, mai 2012.

Oui à l'unanimité.

3.10 Association le Couffin

Selon la nouvelle loi, la commune devrait engager les mamans de jour à son compte, ce qui représenterait un budget communal pour le Couffin multiplié par 10 !

Les représentants de la région Arve-Lac ont été invités lors de la dernière réunion avec le Couffin, car ce qu'ils ont mis sur pied correspond aux demandes de l'Etat et ne fait « que » doubler leur budget prévu pour les mamans de jour.

L'avantage si on adhère à leur système : le nombre de communes qui utiliseraient un projet différent de celui que l'Etat propose se monterait à 29, sans compter que nous respecterions les bases légales en vigueur, telles que votées.

M. ETIENNE demande s'il existe un système de contrôle pour éviter les abus qui peuvent surgir avec les mamans de jour ?

M. FLECK : un certain nombre de conditions sont à respecter, telles que : la formation, l'assurance sociale, la table de prix, etc.

3.10 Inventaire des déchets 2010

Bonne nouvelle pour l'ensemble du canton, le taux de recyclage a augmenté.

Au niveau communal, nous avons sensiblement régressé, mais sommes toujours au-dessus de la moyenne générale.

Tous les chiffres sont à disposition sur le site de l'Etat de Genève.

3.11 Fenêtre de l'Avent

Tout est OK. La commission sociale aura juste besoin de quelques sous.

4. **Projet de délibération : ouverture d'un crédit d'investissement brut de Fr. 561'021,85 destiné aux travaux de sécurité routière**

Les points 4 et 5 sont liés.

M. JEMMELY explique que l'objet du point 4) fait suite à une visite de la Surveillance des communes qui a attiré notre attention sur le fait que des travaux réalisés sous l'ancienne législature avaient été mis dans les comptes de fonctionnement, alors qu'il s'agit d'investissements.

Cette délibération a pour but de rectifier cette erreur. La somme qui y est mentionnée est le montant des travaux dont nous avons déduit la taxe d'équipement communal (reçue en 2011).

Pour le point 5), la Surveillance des communes propose de dissoudre la provision sur la redevance gravières, pour arriver à zéro et ne rien avoir à payer.

M. JEMMELY insiste sur le fait que cette délibération est dans le but de remettre la commune en conformité avec les règlements et les lois.

M. ETIENNE demande pourquoi nous ne prévoyons pas d'amortissements ?

M. JEMMELY : nous faisons ce que la Surveillance des communes nous a proposé. M. le Maire en a marre que certains conseillers remettent tout en cause. Tout ce que l'Exécutif peut dire paraît à leurs yeux des « conneries ». Il faut arrêter. L'Exécutif voulait de la transparence.

M. ETIENNE remet en cause la transparence de la Surveillance des communes.

M. GOY : peut-être, mais c'est un autre débat.

Les conseillers n'ayant plus rien à rajouter, M. GAILLARD passe à la lecture du texte de la délibération, et c'est avec 8 voix pour / 1 contre (M. ETIENNE) et 2 abstentions (Mme ROSENBERG et M. JUNGO), que le Conseil municipal

DECIDE

1. De procéder aux travaux de sécurité routière et de modération de trafic sur le territoire de la commune d'Avusy.
2. D'ouvrir à cet effet, au Maire, un crédit d'engagement brut de Fr. 561'021.85 dont à déduire le prélèvement sur le compte des taxes d'équipement pour un montant de Fr. 424'000.00.
3. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

4. D'amortir la dépense nette de Fr. 137'021.85 au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 62.331 « amortissements du patrimoine administratif », dès l'année 2012.

5. Projet de délibération : ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2011 de Fr. 137'021,85 pour procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif aux travaux de sécurité routière et modération de trafic

M. ETIENNE n'est pas d'accord sur le fait que les lois ont changé.

M. JEMMELY n'en a cure, car même si la Surveillance est peut être en contradiction, nous dépendons d'elle et devons suivre ce qu'elle dit.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, M. GAILLARD passe à la lecture de la délibération, et c'est avec 7 voix pour, 2 contre et 3 abstentions, que le Conseil municipal

DECIDE

1. De procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif aux travaux de sécurité routière et de modération de trafic pour un montant de Fr. 137'021.85 dans les comptes de l'exercice 2011.
 2. De comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique n° 62.332 « Amortissement complémentaire du patrimoine administratif ».
 3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2011 de Fr. 137'021.85.
 4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.
- 6. Projet de délibération : ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2011 de Fr. 29'000,-- pour l'achat d'un chariot élévateur**

L'achat de ce chariot élévateur a été nécessaire, car non seulement le nôtre arrive en bout de course, mais en plus de cela, il n'est plus aux normes.

M. GAILLARD lit le texte de la délibération, et c'est à l'unanimité (12 voix) que le Conseil municipal d'Avusy

DECIDE

1. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2011 de Fr. 29'000.- destiné à l'acquisition d'un chariot-élévateur.
 2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement n° 08.311.
 3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.
- 7. 2^{ème} lecture et approbation du budget pour l'exercice 2012**

M. JEMMELY : quelques modifications ont été apportées suite à la 1^{ère} lecture, telles que l'achat du tracteur sur le poste « 62.311 routes communales ». Fr. 4'000,-- ont été également ajoutés aux « œuvres sociales suisses », comme demandé par la commission des finances.

M. ETIENNE souhaiterait faire le rapport de minorité de la commission des finances. Les revenus annoncés par le canton sont basés sur les revenus réalisés en 2009. Or 2009, était une année exceptionnelle. Il est donc normal que ces chiffres soient assez hauts par rapport à la réalité actuelle. Si nous regardons les deux années précédentes, où la commune comptait à peu près le même nombre d'habitants, nous avons environ Fr. 3'150'000,-- de recettes effectives dans les comptes et si nous tenons compte des Fr. 500'000,-- de revenus en moins dus à la LIPP en vigueur, nous devrions nous baser sur Fr. 2'500'000,-- pour les personnes physiques, pour être prudents, voire Fr. 2'800'000,-- en prenant des risques.

Le budget peut être réaliste si nous nous basons sur Fr. 2'800'000,--, nous avons la possibilité de maintenir les Fr. 54'000,-- et nous avons même la possibilité de diminuer de Fr. 50'000,-- les entrées de la péréquation et dans ces conditions là, nous avons encore environ Fr. 100'000,-- de réserve. Nous avons des possibilités de faire des travaux sur les routes pour Fr. 100'000,--, entretenir les bâtiments pour environ Fr. 160'000,--, ce n'est donc pas quelque chose d'impossible.

Personnellement, il faudrait que nous nous basions sur ces chiffres et faire quelques ajustements par rapport à ceux-ci.

Au nom de l'Entente, M. BONAITI prend la parole pour faire part de leurs remarques. Le groupe ne s'opposera pas au vote du budget 2012, mais souligne que l'argent disponible ne doit pas être obligatoirement dépensé si ce n'est pas nécessaire. Sans revenir sur les discussions animées, il tient à relever le travail considérable effectué pour présenter un budget équilibré, puisqu'il est impossible d'accepter un budget déficitaire. En ce qui concerne l'engagement d'un nouvel employé communal qui reprendrait les tâches des prestataires externes, l'Entente aimerait que l'Exécutif fasse part à ce Conseil, sous un délai qui reste encore à définir, des diverses considérations prises en compte, ainsi que du cahier des charges de ce nouvel employé. De plus, vu qu'il s'agirait d'un employé communal, les membres de l'Entente attirent l'attention sur le fait que cette personne sera soumise aux grilles salariales de la fonction publique genevoise, ce qui impliquera une augmentation sensible et régulière de la charge salariale.

Il n'a pas d'opposition quant au principe de cet engagement, mais ne dispose pas assez d'élément pour se faire sa propre appréciation et souhaiterait donc que le Conseil puisse être tenu informé en détail, voire associé à ce projet.

Pour conclure, il recommande à l'Exécutif de faire preuve de la plus grande prudence en matière de dépense, car la situation économique en général est difficile et nous n'y échapperons pas.

M. ETIENNE partage cet avis. Ce n'est pas contre pas le moment d'en parler ce soir.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, M. GAILLARD passe à la lecture des diverses délibérations.

8. Fixation de la taxe professionnelle communale pour 2012

Les conseillers n'ayant pas de question, M. GAILLARD passe à la lecture du texte de la délibération, et c'est à l'unanimité (12 voix), que le Conseil municipal

DECIDE

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2012 à **Fr. 30.-.**

9. Décisions de l'Assemblée des communes genevoises sujettes à opposition

- a. Octroi par le Fonds intercommunal d'un montant de Fr. 500'000,-- au Musée international de la Croix-Rouge : les conseillers n'ont pas d'objection.
- b. Contributions demandées aux communes pour le financement du budget 2012 de l'ACG : les conseillers n'ont pas d'objection.

10. Propositions de motions et résolutions

Néant.

11. Rapports des commissions

11.1 Commission sociale et scolaire

- Suite de la rencontre avec le BUPP : un article sera rédigé pour le bulletin d'information, sous la forme d'une interview avec les jeunes.
- Fenêtre de l'Avent : le 13.12 à 18h30, nouvelle mairie à Sézegnin.
- Laiterie : l'Exécutif est-il allé voir ?
- M. GARDI : oui. Nous n'allons pas intervenir durant l'exposition. La panne a été réparée. Des devis ont été demandés et la société de la Laiterie sera contactée pour une demande de participation.
- Sondage aînés.
- Soirée à thème pour les jeunes : prochaine prévue avril-mai 2012
- La commission souhaiterait réfléchir pour proposer un tarif dégressif pour les samedis de ski.
- Réfléchir pour soutenir l'APEAV pour la mise en place d'activités parascolaires pour la rentrée 2012.

11.2 Commission environnement

- Compte énergie de la commune : les membres de la commission souhaiteraient les relevés mensuels de consommation eau / électricité, ainsi que procéder à l'examen de la chambre froide en priorité, sans la lier au reste de l'étude sur la consommation.
- Plan économie d'énergie pour les habitants de la commune : renseignements pris auprès d'autres communes, un investissement de plusieurs milliers de francs serait à prévoir pour cette campagne. Il faut compter à peu près 6 ans pour tirer un « bénéfice » de cette action.

Les SIG proposent une action double-éco. Des personnes bénévoles (des habitants par exemple) sont formées pour visiter les gens et expliquer les écos gestes réalisables dans leur habitation.

Pour prévoir un concept de financement : demander des devis. L'estimation des économies réalisables pour notre commune serait de Fr. 40'000,-- à Fr. 60'000,-- /année. La 1^{ère} année plus ou moins Fr. 80'000,--.

Bien réfléchir aussi à la manière d'amener cette opération à nos habitants.

- Herbicides : les communes de Meyrin, Cartigny et Bernex traitent toutes leurs surfaces sans herbicides. Les membres de la commission aimeraient que soient recensées les différentes surfaces traitées chez nous avec herbicides, pour se renseigner sur le coût de l'équipement « mauvaises herbes » pour balayeuse.
- Tri pendant les fêtes : le tri n'est pas satisfaisant. Comment faire pour mieux recycler ? M. MEYER s'en charge.
- Suivi et entretien du verger communal : M. GOY s'en charge.

En ce qui concerne la question des gestes écologiques, M. FLECK rappelle qu'une invitation à la population avait déjà été organisée et n'avait réuni qu'une trentaine de personnes, y compris les conseillers municipaux !

M. ETIENNE : malheureusement, ça marche uniquement si nous prenons les gens par la main. Dans ce que la commission propose, les communiens seraient visités selon la consommation énergétique de leur ménage et là, ça peut porter ces fruits.

11.3 Commission économie et agriculture

Cette séance a été le passage de témoin entre l'ancien président de la commission et le nouveau.

11.4 Commission civisme

Prise de contact.

11.5 Commission aménagement / travaux

Projets de lois 10702 / 10701 : discussion intéressante. Deux textes différents rédigés par des personnes différentes ont été présentés.

L'Exécutif transmet volontiers le texte des conseillers, pour autant que le Conseil municipal choisisse un des deux textes, que les différents groupes ont tous reçu.

Le texte présenté par M. ETIENNE est une résolution visant à demander un recours auprès du Tribunal fédéral.

Celui de M. GARDI est rédigé sous la forme d'une requête au Conseil d'Etat pour dire que notre commune n'est pas opposée au recyclage en zone de gravière, à condition d'instaurer des contrôles de pollution efficaces et de ne pas autoriser les remblayages au-dessus du niveau d'origine.

M. JEMMELY : l'Exécutif a décidé de faire recours contre ces projets de loi sur les gravières, auprès du Tribunal fédéral, suite à un avis de droit demandé à Me MEGEVAND. Les collègues de la Champagne seront informés le 18 novembre pour savoir s'ils nous suivent.

Applaudissements.

M. ETIENNE : des contacts ont été pris avec des associations d'autres communes. Actuellement, nous avons des personnes de Cartigny, Chancy et Avusy qui ont aussi décidé de lancer un recours. Ils sont heureux d'apprendre que l'Exécutif pose en recours au nom de la commune d'Avusy et se demandent si cela vaut encore la peine qu'ils en déposent un de leur côté ? Ils attendent de savoir ce que l'Exécutif souhaite, car l'idée est que ce projet soit financé par plusieurs communes de sorte à avoir une mutualisation des coûts.

M. JEMMELY : les arguments qui motivent ce recours seront transmis aux conseillers au plus vite.

Projet construction Champlong : la commission a listé les demandes et remarques à transmettre aux promoteurs.

Avant de conclure, M. ETIENNE attire l'attention sur le fait que les SIG ont deux projet de biogaz avec comme horizon 2020.

12. Fixation des dates des prochaines commissions

- Lundi 28.11.11 à 18h.30 commission sociale salle du Conseil CCA
- Mercredi 30.11.2011 à 20h.30 commission civisme salle du Conseil CCA
- Vendredi 02.12.2011 à 17h.00 commission économie salle du Conseil CCA
- Lundi 05.12.2011 à 18h.00 commission environnement salle du Conseil CCA
- Mardi 06.12.2011 à 20h.30 commission travaux Laiterie
- Lundi 30.01.2012 à 20h.30 commission finances salle des commissions Sézegrin

13. Questions et divers

- 13.1 Les conseillers remercient l'Exécutif pour l'invitation au spectacle de la R'vue et pour les billets des Automnales.
- 13.2 M. JUNGO demande où en sont les panneaux d'affichage ?
M. GANGLOFF : nous cherchions la meilleure façon de fixer les cartons des petites annonces. Les fixations sont en commande et ne vont pas tarder à arriver.
- 13.3 Mérites avusiens : Mme ROSENBERG proposait un communier qui a donné un de ses reins.
Lui demander au préalable s'il est d'accord.
- 13.4 Mme MARECHAL informe que durant son absence, M. ETIENNE la remplacera au sein de la commission aménagement et Mme ROSENBERG au sein de la commission sociale.
- 13.5 M. BRÜDERLIN informe que notre commune sera concernée par les nouveaux horaires et parcours du bus TPG. Avons-nous reçu des informations ?
Le secrétariat : des informations seront distribuées par les TPG sous la forme d'un tous-ménages, mais en gros, il y aura un bus tous les quarts d'heures durant les heures de pointes et le trajet du L ne passera plus par Lully et le terminus se fera à la Petite-Vendée.
- 13.6 Mme HALDEMANN remercie pour l'eau à disposition sur la table. C'est une bonne idée.
- 13.7 M. GOY demande, si avec le déménagement de la poste d'Athenaz à Sézegnin, notre NPA et localité deviendront 1285 Sézegnin ?
Non
- 13.8 M. BONAITI rappelle que l'apéro des pompiers au four à pain à Athenaz aura lieu ce samedi dès 11h.30.
- 13.9 M. JEMMELY demande quels sont les conseillers de la commission sociale qui participeront aux Promotions citoyennes ?
Tous les membres de la commission.
- 13.10 Mme CERUTTI informe que le marché artisanal des Dames paysannes aura lieu les 19 et 20 novembre à la salle communale de Sézegnin.

La séance est levée à 20h.45

Un conseiller :

Secrétaire :

Le Président du Conseil :